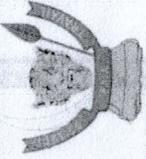


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

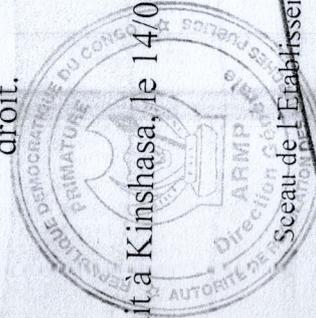
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 067/2025

A MONSIEUR LE CONSULTANT KALA BONKANGO

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la couverture médiatique et la veille des activités de SNEL SA dans la presse écrite, les réseaux sociaux et les médias en ligne, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq, dix-huit centimes (CDF 20 689 655,18) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent quarante-quatre mille huit cent vingt-sept, cinquante-neuf centimes (CDF 144 827,59), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 14/04/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

Secrétariat de l'Etablissement